

Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité d'Hébertville-Station

S É A N C E O R D I N A I R E D U 2 S E P T E M B R E 2 0 2 5

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Hébertville-Station, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville situé au 5 rue Notre-Dame, le mardi 2 septembre 2025 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur le maire Michel Claveau.

Présents : M. Michel Claveau, Maire
 Mme Émilie Vaillancourt, conseillère # 1
 M. Robin Côté, conseiller # 2
 Mme Mylène Blackburn, conseillère # 4

Absences motivées :

 M. Sylvain Boily, conseiller # 3
 Mme Lily Paquette, conseillère # 6

Formant quorum.

Assistent également à la séance : madame Marie-Ève Roy directrice générale et greffière-trésorière et monsieur Pascal Vermette, directeur général adjoint et des opérations.

1. *Mot de bienvenue du maire;*
2. *Administration*
 - 2.A) *Lecture et acceptation de l'ordre du jour;*
 - 2.B) *Exemption de lecture du procès-verbal de la séance régulière du 11 août 2025 ainsi que du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2025;*
 - 2.C) *Adoption de lecture du procès-verbal de la séance régulière du 11 août 2025 ainsi que du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2025.*
3. *Résolution*
 - 3.A) *Engagement pour l'agriculture, la relève et l'avenir de nos entreprises agricoles;*
 - 3.B) *Facture annuelle d'approvisionnement en eau de Saint-Bruno – Autorisation de paiement;*
 - 3.C) *Demande citoyenne - Matricule 1868-20-4547;*
 - 3.D) *Comité des loisirs du camping d'Hébertville-Station – Motion de félicitations.*
4. *Don et Subvention – Mouvement Action Chômage;*
5. *Urbanisme*
 - 5.A) *Demande à la CPTAQ pour le projet de WBC5 - Appui;*
6. *Affaires nouvelles*
 - 6.A) *Projet de fusion municipale – Point d'informations;*
7. *Correspondance*
8. *Période de questions*

9. *Levée de l'assemblée.*

1. **MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

À 19 h 32, monsieur le maire Michel Claveau préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

2. **ADMINISTRATION**

2.A) **LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
R.10431.09.2025

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt, appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2.B) **EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AOÛT 2025 AINSI QUE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AOÛT 2025.**
R.10432.09.2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance régulière du 11 août 2025 ainsi que de la séance extraordinaire du 25 août 2025 soit acceptée.

2.C) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AOÛT 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AOÛT 2025**
R.10433.09.2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 août 2025 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 25 août soit acceptée.

3. **RÉSOLUTION**

3.A) **ENGAGEMENT POUR L'AGRICULTURE, LA RELÈVE ET L'AVENIR DE NOS ENTREPRISES AGRICOLES**
R. 10434.08.2025

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs décennies, les productrices et producteurs agricoles ont à cœur de nourrir le monde avec détermination et passion, et ce, malgré tous les défis rencontrés à travers le temps.

CONSIDÉRANT QUE l'agriculture est aujourd'hui à un tournant de son histoire : plus que jamais la diversité de nos modèles agricoles est remise en question. La conjoncture des paramètres économiques, environnementaux, climatiques et sociaux rend extrêmement vulnérables l'avenir de notre agriculture et notre capacité à assurer l'autonomie alimentaire du Québec.

CONSIDÉRANT QUE les femmes et les hommes qui nourrissent la population doivent être au cœur d'un projet de société leur permettant d'exercer leur métier avec des critères de viabilité, des filets de sécurité performants et un cadre soutenant une durabilité environnementale progressive.

CONSIDÉRANT QUE depuis des décennies, ils travaillent de concert avec les gouvernements successifs pour construire ce qu'est l'agriculture québécoise

d'aujourd'hui : une des plus performantes en Amérique du Nord, la plus structurée collectivement, la plus familiale et en communion avec les demandes sociétales et les impératifs environnementaux.

CONSIDÉRANT QUE la population a plus que jamais à cœur que l'agriculture se poursuive dans ce nouveau contexte, pour que la relève, les terres agricoles et les fermes familiales de nos milieux soient encore là dans 100 ans pour nous nourrir sainement et prendre part activement à la résilience et à la vitalité économique de nos territoires.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'actualisation de la Politique bioalimentaire 2018-2025 et de la Consultation nationale pour le territoire et les activités agricoles – Agir pour nourrir le Québec de demain, menées par le Gouvernement du Québec, la province est à moment décisif et nous devons saisir les occasions pour assurer l'avenir d'une agriculture viable et durable.

CONSIDÉRANT QUE la communauté agricole et agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean interpelle les élu(e)s des municipalités de la région pour :

- Visionner le court métrage « Habiter la terre », qui raconte principalement l'histoire rurale québécoise;
- Placer les entrepreneuses et entrepreneurs agricoles au centre des orientations déterminantes à prendre par les autorités publiques.

Pour ces motifs, les élu(e)s de la municipalité d'Hébertville-Station ont résolu :

QUE la municipalité d'Hébertville-Station s'engage pour l'agriculture, la relève et l'avenir de nos entreprises agricoles et appelle à un élan collectif des citoyens et du gouvernement, afin qu'ils priorisent ce besoin si fondamental pour la société québécoise : SE NOURRIR.

3.B) **FACTURE ANNUELLE D'APPROVISIONNEMENT ET EAU DE SAINT-BRUNO – AUTORISATION DE PAIEMENT**
R.10435.09.2025

CONSIDÉRANT que cette dépense est récurrente à chaque année concernant l'approvisionnement en eau potable ainsi que pour les salaires et de l'usage des équipements s'y rattachant;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est conforme à l'entente intermunicipale du réseau commun en eau potable avec les municipalités de Larouche et de Saint-Bruno;

Il est proposé par monsieur Robin Côté appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité paie un montant de 88 086,61\$ à la municipalité de Saint-Bruno concernant l'approvisionnement en eau potable.

3.C) **DEMANDE CITOYENNE – MATRICULE # 1868-20-4547**
R.10436.09.2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'un règlement de taxation stipulant un taux d'intérêt pour les comptes en souffrance de fixé à 13%;

CONSIDÉRANT QU'IL est possible pour une municipalité de radier des intérêts dans un le cadre d'erreurs administratives ou de circonstance exceptionnelles selon le cas;

CONSIDÉRANT la situation du contribuable est le fait d'une erreur administrative en ce qui a trait au certificat d'évaluation et que ladite situation

justifie la radiation d'un montant d'intérêt dont le contribuable n'est pas imputable.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents,

DE RADIER, un montant d'intérêts payé en trop totalisant un montant de 213,22\$ en date du 10 septembre 2025, date de la radiation.

3.D) **COMITÉ DES LOISIRS DU CAMPING MUNICIPAL D'HÉBERTVILLE-STATION – MOTION DE FÉLICITATIONS**
R.10437.09.2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté, appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'ÉMETTRE une motion de félicitations au comité des Loisirs du camping municipal d'Hébertville-Station pour la qualité des événements et l'implication des bénévoles.

4. **DON ET SUBVENTION**

4.A) **MOUVEMENT ACTION CHÔMAGE**
R.10438.09.2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

De ne pas aller de l'avant pour cette demande pour cette année.

5. **URBANISME**

5.A) **DEMANDE À LA CPTAQ POUR LE PROJET DE WBC5 S.E.C. – APPUI**
R.10439.09.2025

DESCRIPTION DU PROJET

Wega Énergie souhaite implanter une unité de captage et de purification du biogaz produit par le lieu d'enfouissement technique (LET) des déchets gérés par RMR-Lac St-Jean, situé sur le lot 6353053. Le biogaz purifié sera injecté en tant que gaz Naturel Renouvelable (GNR) dans le réseau d'Énergir. WAGA considère que la présente demande n'est pas nécessaire puisqu'il ne s'agit pas d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture compte tenu des décisions déjà rendues pour les activités du site d'enfouissement. Le captage du biogaz est une activité connexe au LET qui ne peut se réaliser que sur le terrain du LET. La superficie utilisée pour l'unité de purification est de 0,21 hectare et fait partie de la section de 59,62 hectares déjà utilisée à des fins autres que l'agriculture.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance de la demande de WBC5;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le devoir à veiller au respect des règlements municipaux incombant à l'exploitant de ce type d'activité;

CONSIDÉRANT QUE l'activité projetée se fera sans agrandissement dans la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la récupération des gaz émanant du lixiviat est une bonne façon de récupérer une ressource qui autrement sera perdue;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement de Zonage 2004-04;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents,

D'appuyer la demande de Wega Energie.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.A) PROJET DE FUSION MUNICIPALE – POINT D'INFORMATION

L'information concernant le projet est diffusée.

7. CORRESPONDANCE

Aucune

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions de 15 minutes est dédiée aux citoyens portés sur les sujets en ordre du jour.

**9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
R.10440.09.2025**

Monsieur le conseiller Robin Côté propose de lever la présente séance à 20h 33.

Monsieur Michel Claveau,
Maire

Madame Marie-Ève Roy,
Directrice générale